BRIVES-CHARENSAC

Bulletin municipal - Juillet 2009

BRIVES CHARENSAC

Jo Anthouard

Imprimer sur du papier recyclé

RESIDENCE
Rive Gauche à Brives-Charensac

Charmante résidence
avec grand balcon, garage et parking

Annie Arnaud Commercialisation
04.77.952.951

VISITE DE NOS DERNIERS APPARTEMENTS T3 SUR RENDEZ-VOUS

BESSENAY S.A.S. Constructeur
www.bessenay.com
Vous en avez rêvé, nous l'avons conçu !

/perene
Cuisine - Bain - Rangement

Daniel Gibert créations

32, av. Charles-Dupuy
BRIVES-CHARENSAC
Tél. 04 71 05 53 69
Fax. 04 71 05 92 97
danielgibert.creations@orange.fr

AUTOSUR
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE
TOURISME ET UTILITAIRES
OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI
DE 8 H À 12 H ET DE 14 H À 18 H
BANC DE CONTRÔLE VÉHICULES 4X4
PARKING PRIVÉ
Auto Contrôle du Velay
Entreprise indépendante
27 avenue des Belges - 43000 LE PUY-EN-VELAY
04 71 05 94 91

BATI & Déco
COKELEKLI
PLATRERIE
PEINTURE
FAÇADE
Isolation et Ravalement
Port. : 06 07 89 95 83 - Tél. : 04 71 05 05 04
Fax : 04 71 05 76 38 - email : batideco43@orange.fr
1, rue Myosotis - 43700 BRIVES-CHARENSAC

Salon de Toilettage
GARE À TES POILS
2 rue de Corsac - 43700 Brives Charensac
Tél. 04 71 01 54 87

BRICO MARCHÉ
ÉCONOMISEZ 5% TOUTE L'ANNÉE
sur les marques distributrices
Bricolage
Jardinage
Décoration
Animalerie
Construction
BRICOMARCHE
-5%
Votre BRICO MARCHE change... Venez nous rendre visite !
PRIX BAS Pour tous !
6, route de Coubon - 43700 Brives Charensac - 04 71 04 23 43

flunch RESTAURANT

7/7 jours
Les dimanches et jours fériés
11h30-21h30
Plats chauds à toute heure
C.C. Auchan - BRIVES-CHARENSAC - Tél. 04 71 04 19 81

Plâtrerie - Peinture
sarl PAYS-BORDEL
Isolation - Façade
3, rue de la Transcévenole - Z.I. de CORSAC 2
43700 BRIVES-CHARENSAC
Site internet : www.pays-bordel.com - Email : pays-bordel@orange.fr
Tél. : 04 71 05 22 76 - Fax : 04 71 05 48 24

Laurent MATHYS
MARQUE DEPOSÉE
COIFFEUR - VISAGISTE
Auchan Brives - Tél. 04 71 02 74 19
Allègre - Tél. 04 71 00 72 83
Monistrol-sur-Loire - Tél. 04 71 66 33 55

Édito

SOMMAIRE

Edito ..... p. 3
Evenement ..... p. 4 à 7
Budget ..... p. 8
Urbanisme ..... p. 9
Travaux ..... p. 10
Social ..... p. 11
Enfance - Jeunesse ..... p. 12
Cadre de vie..... p. 13
Vie associative ..... p. 14 à 16
Animations ..... p. 17 - 18

BULLETIN MUNICIPAL DE BRIVES-CHARENSAC

Rédaction - Photos - Diffusion
Mairie de Brives-Charensac
Tél. : 04 71 02 12 55

Conception - Compo - Régie
PUBLI CIBLE
Imm. Interconsulaire - 16 bd Bertrand
43002 Le Puy-en-Velay cedex
Tél. **04 71 09 77 85** - Fax. 04 71 02 54 93
Email : agence@publi-cible.com

Impression : **Phil'Print** Yssingeaux

Dépôt légal : à parution. Reproduction même partielle interdite. L'éditeur décline toute responsabilité pouvant résulter des erreurs ou omissions qui, malgré les soins apportés à la rédaction, auraient pu se produire.

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux annonceurs présents sur ce bulletin.
Ils sont à même de vous donner satisfaction dans les domaines les plus divers.
Réservez-leur vos achats.

Nous remercions Jo Anthouard pour la réalisation de la couverture de ce bulletin

Mesdames, Messieurs, Chers Amis Brivois,

Un principe à rappeler : A Brives-Charensac, l'Etat est propriétaire du lit mineur et des berges basses de la Loire et des installations (seuils mobiles). Le coût annuel de l'entretien et de la maintenance s'élève à 130 000 €.

Suite à l'inondation du 2 novembre 2008 ayant causé de très gros dégâts, face au silence des autorités propriétaires auxquelles nous nous étions adressées en décembre 2008, nous appuyant sur le principe ci-dessus rappelé, nous avons organisé à la Maison pour Tous une réunion publique le vendredi 13 mars 2009 à 18h30.

Devant une salle de 200 personnes, les représentants de l'Etat dans le Département (Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture et Monsieur le Directeur Adjoint), acceptant notre invitation, ont répondu à nos interrogations concernant l'inondation proprement dite et la remise en état des lieux dévastés. Voici leurs réponses :

1°- Leur souci de la sécurité des personnes et des biens est constant.
2°- Le retrait des matériaux divers (bois et granulats de toutes natures et dimensions) délaissés dans le lit de la Loire serait effectué. Un montant de 100 000 € serait dégagé ce printemps.
3°- S'agissant de lever les doutes sur les volumes et hauteurs d'eau atteints, une ETUDE s'avère nécessaire. "en fonction des résultats, la digue sera rehaussée si besoin, des travaux éventuellement conduits dans le fleuve"
4°- Les trois seuils (Audinet, Moulins, La Chartreuse) ne seront pas remis en état de fonctionnement.

En résumé, pour Brives-Charensac, voici l'héritage :

- Les 3 plans d'eau restent à sec, un vaste champ de galets parsemés de blocs de béton
- Le club de Canoë-kayak ne peut plus fonctionner,
- Les Ponts (classés ou non) placés sur béquilles de béton hors d'eau,
- Le canal-passe à poissons soumis au régime sec (plus de poissons, mais plus d'odeurs)
- La passerelle d'Audinet, si fréquentée d'ordinaire, aujourd'hui inexploitable en raison des excavations de près de 4 m de profondeur, (passerelle installée annuellement du 20 mai au 20 septembre),
- Le camping sans baignade, sans plan d'eau,

D'abandon, en abandon……..jusqu'où irons-nous ??
Et pourtant… je veux rappeler que la réalisation du plan Loire à Brives-Charensac avait été mis en œuvre sur le thème "réconcilier le Fleuve et ses habitants". Où en sommes-nous aujourd'hui ? Quel gâchis…

Chers Amis lecteurs assidus de ce Bulletin Municipal, je vous engage à prendre connaissance des courriers et documents émis par la Mairie se rapportant à la crue du 2 novembre 2008, que nous joignons dans les pages ci-après.
1 - Courrier à Mr le Préfet en date du 30 mars 2009 : pas de réponse au 20 mai 2009
2 - Délibération du Conseil Municipal de Brives-Charensac en date du 4 mars 2009 : pas de réponse.
3 - Descriptif des aménagements et gestion des seuils de Brives-Charenasac, présenté par le SICALA en 2007. Refus du SICALA de se charger de la gestion des seuils malgré la proposition de l'Etat de l'octroi de la somme de 130 000 € consacrée annuellement.

Depuis le 20 avril, un rendez-vous est demandé à Mr le Préfet. Aujourd'hui 20 mai, toujours le silence.
Nous ne pouvons penser que l'Etat se dérobe en refusant d'honorer ses engagements. Toutefois, en désespoir de cause, nous demandons à un avocat d'assurer la défense des intérêts de la Commune. Nous vous rendrons compte des suites apportées à ce dossier majeur pour Brives-Charensac.

Jean-Claude FERRET
Maire et Conseiller Général

Gestion des seuils de Brives <

Les services de l'Etat ont sollicité le Sicala pour mener une réflexion sur la possibilité d'un transfert de la gestion des seuils au Sicala (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents).

Descriptif des aménagements

• *Seuils mobiles*

Trois seuils ont été réalisés, chacun est constitué de quatre clapets métalliques.

Ces seuils mis en service en mars 2000 ont pour objectif :

- De maintenir une cote constante de plan d'eau, quelque soit le débit de la Loire hors période de crue
- De permettre l'écoulement sans risque pour la population d'une crue centennale dans la traversée de Brives Charensac par effacement total des seuils.

Pour atteindre ces objectifs, les clapets sont asservis en permanence au niveau amont de chaque plan d'eau. La surveillance est assurée par un automate dont le poste de contrôle est situé dans une partie de l'ancien moulin CELLE.

Une cote a été définie pour chaque plan d'eau :

- Seuil d'Audinet = 601.50 NGF (hauteur de chute = 1.50 m)
- Seuil des Minoteries = 600.00 NGF (hauteur de chute = 3.60 m)
- Seuil de la Chartreuse = 596.50 NGF (hauteur de chute = 1.40 m)

• *Canal de la Dunière*

Parallèlement à ces seuils, une dérivation appelée canal de la Dunière longe la Loire en rive gauche. Ce canal d'une largeur moyenne de 3 m est alimenté à partir du seuil d'Audinet et se poursuit jusqu'à la jonction avec la rivière artificielle, aménagée pour favoriser la remontée des poissons. Celle-ci prolonge le canal latéral de la Dunière pour le relier à la Loire à l'aval du seuil de la Chatreuse.

Des passes à poissons sont réalisées sur l'ensemble de cet aménagement pour permettre la migration des poissons.

La passe sur le canal de la Dunière permet le passage des canoës.

• *Passe à poissons*

Des passes à poissons sont réalisées sur l'ensemble de l'aménagement : une au seuil d'Audinet (en rive droite), une en rive droite du seuil des minoteries, la rivière artificielle et le canal de la Dunière permettent aussi la migration des poisons.

• *Aménagement des berges*

L'abaissement des berges constituent un champ d'expansion des crues. Ces zones relativement plates ont été ensemencées en prairie. La stabilisation des talus des berges a été réalisée à l'aide d'enrochements constitués de blocs de granite dont les joints sont bétonnés ou de blocs de basalte non jointés, la végétation assurant la liaison et la cohésion.

Lorsque l'abaissement des berges n'a pas été possible, des murs de protection en béton ont été réalisés.

La partie située au-delà des berges (voies piétonnes, cyclables et aménagements paysagers) a été transférée en gestion à la commune de Brives Charensac à l'issue des travaux.

• *Fonctionnement*

Le dispositif de surveillance et d'intervention des 3 seuils mobiles est assuré par trois surveillants placés en en astreinte permanente (24H/24H toute l'année) prise à tour de rôle une semaine sur 3.

Les missions qui sont dévolues à ces surveillants consistent principalement en visites hebdomadaires des équipements et interventions simples mais décisives en cas d'incident signalé par l'automate ou en période de vigilance de crues.

Ce dispositif de surveillance est complété par diverses interventions confiées à un agent dont la mission consiste à piloter les visites des équipements (annuelles, trimestrielles et mensuelles) à planifier les opérations d'entretien et de maintenance et consulter les entreprises pour l'exécution des travaux.

• *Entretien et maintenance*

Les travaux liés à l'entretien et à la maintenance sont réalisés par diverses entreprises locales et extérieures : entretien d'espaces verts, hydrauliques, maçonnerie, vérification, réglages et répartition des dispositifs électromagnétiques ou électriques ; Le coût annuel s'élève à 130 000 euros.

> Dégâts crues

BRIVES CHARENSAC, Le 30 mars 2009

Monsieur Le Préfet
PREFECTURE de la Haute-Loire
6 Avenue du Général de Gaulle
BP 321

43011 LE PUY EN VELAY Cedex

Objet : Dégâts crues

Monsieur le Préfet,

Les conséquences de la crue de la Loire du 2 novembre 2008 sont cause de grandes inquiétudes à Brives-Charensac. Dès le lundi 3 novembre, nous avions apprécié votre déplacement à Brives-Charensac, avec Monsieur le ministre Laurent WAUQUIEZ, signe de l'intérêt de l'Etat et de sa manifestation de solidarité après une crue qui nous a semblé une réplique proche de la crue de 1980.

Malgré nos nombreux appels et sollicitations depuis cette date, nous n'avions aucune information sur la manière dont l'Etat comptait engager les travaux de remise en état du lit mineur de la Loire. L'importance de la crue par rapport au franchissement de la digue, (marge de franchissement de 50 à 80 cm) nous conduit à nous interroger avec grande inquiétude sur sa non vulnérabilité en cas de crue centennale. L'encombrement du lit de la Loire par les matériaux apportés dans la traversée de
Brives- Charensac au fil des crues n'apporte t'il pas un risque important de franchissement de la digue, faisant ainsi perdre au creusement de la Loire une part de son efficacité ? Par ailleurs, cet encombrement va à l'encontre du projet visant à créer une pente régulière du lit de la Loire dans la traversée de Brives-Charensac, afin d'assurer une évacuation optimisée des embâcles lors des crues régulières (effet "chasse d'eau").

Face à toutes ces graves interrogations, la seule réponse à nos demandes auprès de vous au lendemain de la crue est votre courrier du 15 décembre 2008 dans lequel vous nous écriviez : "Je vous informe qu'un dossier relatif aux dégâts visibles sur les parties émergées des aménagements réalisés par l'Etat dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature a été transmis aux DIREN Auvergne et Centre pour recherche de financement".

Depuis la crue, mes administrés ne cessent de m'interroger sur les travaux à réaliser, sur la réalité de la sécurité apportée par les travaux du Plan Loire, sur les risques encourus du fait du grand encombrement du lit de la Loire, dont le spectacle quotidien de désolation des embâcles encombrant son lit, ajoute à leur légitime inquiétude.

Seuil des Anciens Moulins

En l'absence de réponse à toutes nos interrogations, j'ai décidé, avec l'association brivoise des sinistrés des crues de la Loire, d'organiser une réunion publique à la Maison pour Tous de la commune, le 13 mars dernier. Le but de cette réunion était d'apporter une information à mes administrés sur l'état actuel de cette affaire et répondre à leurs interrogations. Vos services, en la personne de Monsieur Robert ROUQUETTE, Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur Benoît SERMAGE, Directeur de l'Equipement et de l'Agriculture, accompagné de Monsieur Robert VERGNE, responsable du dossier à la DDEA, ont participé à cette réunion publique, réunion qui a mobilisé de très nombreux brivois.

Des engagements d'étude de la validité du schéma hydraulique du Plan Loire nous ont été apportés par vos services. L'étude devrait examiner notamment si un rehaussement de la digue de Charensac conforterait la sécurité par rapport à notre grande inquiétude de son franchissement. Elle porterait également sur l'incidence de l'encombrement du lit de la Loire par les matériaux drainés par les crues. L'enlèvement des embâcles encombrant le lit mineur de la Loire devrait également être réalisé avant l'été.

Par contre, Monsieur le Secrétaire Général nous a indiqué que l'Etat ne pouvait prendre en charge la remise en état des seuils mobiles et qu'il recherchait une collectivité susceptible de les gérer.

Ainsi que je l'ai indiqué à Monsieur le Secrétaire Général, ce point est totalement inacceptable. L'Etat ne saurait se désengager unilaté-

Jardin de Sant Carles de la Rapità

ralement d'un choix lui appartenant en propre, générant la mise en œuvre à Brives-Charensac du Plan Loire Grandeur Nature arrêté par le Gouvernement en date du
4 janvier 1994.

Il faut rappeler que dès l'annonce de ce Plan Loire Grandeur Nature, Maire, Maires-adjoints, Conseil Municipal unanime et population (référendum du 14 au 19 février 1994) s'étaient opposés à cette option, le Barrage de Serre de Lafarre ayant notre entière adhésion (barrage mixte écrêteur de crues, réservoir d'eau en cas d'étiages sévères et protecteur de TOUTE la vallée de la Loire dans le département de la Haute-Loire). La solution, dite "exemplaire, pilote" nous a donc été imposée, lors du vote final engageant le concours d'architecte, les élus brivois et Monsieur le conseiller général Jean-Jacques BRINGOLD se sont abstenus.

Dans un compte rendu de réunion en date du 4 aout 1998, Monsieur Serge ALEXIS, Directeur de l'Equipement de la Haute Loire à cette date, déclarait : "M ALEXIS rappelle les trois types de statuts des biens acquis par l'Etat au titre de l'opération Plan Loire Grandeur Nature ; il s'agit :

1 - du "domaine publique fluvial" qui comprend le lit mineur de la Loire, le canal, les différentes passes à poissons, les seuils mobiles et les berges abaissées. **Compte tenu que ce domaine, propriété de l'Etat, relève directement de la sécurité, il ne peut être transféré.**

Dans le même compte rendu, il est indiqué : "Le Maire de Brives précise qu'il ne souhaite pas afficher une quelconque responsabilité dans la gestion des seuils"

Dans un compte rendu de réunion en date du 4 septembre 1998, que m'avait transmis le DDE Adjoint Monsieur Jean Claude GIRARD, en date du 9 septembre 1998, réunion à laquelle participait le DDE Monsieur ALEXIS, moi même accompagné d'élus de Brives-Charensac, il relatait : "La DDE a réfléchi à un montage d'opération qui dans les grandes lignes pourrait être le suivant :

1 - La maintenance des seuils mobiles pourrait être assurée par un opérateur en contrepartie de la mise à disposition d'un des bâtiments acquis par l'Etat dans le cadre de l'opération, sous la forme d'un bail emphytéotique. Ce scénario est actuellement à l'étude avec EDF qui, le cas échéant, s'implanterait dans les anciens bureaux Sabarot.
Cette maintenance se limiterait à un entretien courant dont le cahier des charges devrait être affiné. En tout état de cause, le Ministère de l'environnement garderait la responsabilité de la surveillance des seuils et assurerait les grosses réparations, notamment après les dégâts des crues. La limite raisonnable entre maintenance et grosses réparations semble se situer au niveau d'une crue décennale.

2 - La surveillance pourrait être prise en charge par la DDE. Elle pourrait être effectuée par

Canal de la Dunière : obstrué

2 agents d'astreinte en contrepartie d'un logement de fonction au niveau du moulin Celle

Dans une note adressée à votre prédécesseur en date du 4 décembre 1998, le même DDE rappelait, concernant le domaine public fluvial ci-dessus «On est parti du principe que ce domaine public intervenant directement dans le dispositif de sécurité hydraulique conçu par l'Etat devait rester de sa compétence au niveau de sa gestion".

Dès cette date, l'Etat cherchait des solutions pour "la mise au point d'un dispositif qui déchargerait l'Etat, gestionnaire de ce domaine, des charges annuelles de sa gestion en contrepartie d'une mise à disposition gratuite de tout ou partie de son domaine privé."
Dans la même note, le DDE évoquait : "La maintenance des seuils pourrait être prise en charge par E.D.F. en contrepartie de son hébergement dans un des bâtiments du Plan Loire (bâtiment du siège de SABAROT".

Le compte rendu d'une réunion du 7 décembre 1998, services de la DDE, services fiscaux, élus de Brives-Charensac montre que les propositions se font plus précises, tout en excluant la gestion des seuils mobiles. Il est proposé à la commune de "prendre en charge la gestion du domaine public fluvial **hors seuils mobiles** en contrepartie de la jouissance d'un certain nombre de bâtiments acquis dans le cadre de l'opération"

La commune a fait part de son désaccord et en final , il y a eu transfert de gestion, sans contrepartie, deux années plus tard, d'une partie de l'immeuble CELLE, pour abriter après travaux, une bibliothèque municipale (Arrêté préfectoral n° D2-B1-2000/448 en date du 12 juillet 2000) ainsi qu'un ensemble de terrains correspondant aux aménagements réalisés dans le cadre du plan Loire, hors lit de la Loire, (Arrêté préfectoral n° D2-B1-2000/447 en date du 12 juillet 2000) essentiellement les promenades piétonnes, les passerelles sur le bief, la passerelle du Pont Gallard, la passerelle d'Audinet, la passerelle du Pont de la Chartreuse. Il est précisé dans l'article 3 de l'arrêté "le transfert de gestion n'emporte pas cession de propriété".

Le transfert de gestion des seuils à EDF n'a pas non plus abouti. L'Etat a mis en place un service dédié à la gestion des seuils par 3

Pile du seuil de la Chartreuse

agents de la DDE logés dans l'immeuble des Moulinages de la Dunière.

Depuis 10 ans, il fait annuellement réaliser l'entretien des seuils et les réparations nécessaires.

Il y a environ deux ans, verbalement, votre prédécesseur est revenu à la charge pour nous proposer de confier à la Commune, la gestion des seuils et du lit mineur de la Loire, moyennant une redevance correspondant au coût annuel supporté par l'Etat. Nous avons refusé.
Il a proposé la même démarche au SICALA, Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents. Le SICALA a également refusé.
Le Département a également été sollicité avec la même réponse.

Devant le refus des collectivités locales d'assumer la responsabilité de gestion du lit mineur de la Loire et des seuils mobiles, l'Etat ne peut aujourd'hui se dérober et laisser cet équipement à l'abandon.

En toute hypothèse, les propositions faites consistaient à confier la gestion de ces équipements à une collectivité locale moyennant une redevance.

Faute d'avoir trouvé un tel partenaire l'Etat ne peut aujourd'hui laisser en l'état les équipements qu'il a réalisés dans le cadre du Plan Loire, seuils mobiles participant à l'aménagement de Brives-Charensac et réconcilier le fleuve et ses habitants, ainsi que l'énonçaient les concepteurs du projet d'aménagement.

Ainsi que le rappelait le N° 3 de "Chantier à suivre", en décembre 1995, revue mise en place par la DDE lors des travaux : "Tous les travaux qui vont être effectués sont calibrés pour assurer un maximum de sécurité même dans le cas d'une crue centennale. Mais que se passerait-il en période de basses eaux ? La section d'écoulement étant agrandie, le lit du fleuve serait presque à sec ! C'est pour éviter cet impact négatif, tant sur le plan esthétique que sur les plans écologique et économique, que l'équipe du projet "Loire Grandeur Nature" a décidé de maintenir le niveau d'eau en créant trois seuils." Il était rappelé dans le même document "Les seuils à clapets mobiles seront gérés par les services de la DDE de la Haute Loire"

L'Etat ne peut aujourd'hui, faute d'un partenaire prêt à assumer la gestion avec contrepartie financière, se désengager unilatéralement et laisser en l'état cet équipement propriété de l'Etat, géré depuis sa création il y a plus de 10 ans par l'Etat.

J'ai l'honneur, Monsieur le Préfet, de solliciter une entrevue afin, en complément du présent courrier, vous exposer de vive voix, la demande de ma commune que l'Etat fasse réaliser les réparations et entretiens annuels qui s'imposent sur les seuils mobiles, entretiens réalisés chaque année en mai-juin afin de redonner à Brives-Charensac, l'image qui est la sienne depuis la mise en œuvre du plan Loire.

Je crois utile de vous rappeler également que l'embellissement de la Commune dans l'aménagement urbain réalisé en complément du Plan Loire et dont les seuils sont un élément important a été alors réalisé en contrepartie de la perte importante de ressources fiscales et des emplois qui a découlé de l'expropriation et de la perte de trois entreprises, puis finalement quatre sur le territoire communal.

Plusieurs pistes de compensation financière avaient alors été évoquées, notamment par Madame Corinne LEPAGE, Ministre de l'environnement, qui dans un courrier en date du 19 janvier 1996, m'écrivait : "Au sujet de la péréquation de la Taxe professionnelle et ainsi que vous le rappelez (péréquation de la TP entre les communes d'accueil des entreprises expropriés et la Commune de Brives), le gouvernement s'est engagé à traiter ce problème, y compris par voie législative si nécessaire.". Rien n'a finalement abouti sur ce sujet sauf à pénaliser la commune en raison de la suppression des taxes professionnelles des quatre entreprises délocalisées à partir de 1997.

Nos seules compensations ont été en définitive les aménagements réalisés par le Plan Loire. Aménagements importants pour lequel mon conseil municipal déclarait, dans sa délibération du 15 novembre 2000, approuvant le transfert de gestion du domaine public de l'Etat par les arrêtés préfectoraux cités ci-dessus : "Les membres du Conseil Municipal se félicitent de la qualité du cadre de vie urbain apporté à la Commune de Brives-Charensac par l'aménagement de la Loire, aménagement destiné à concilier des impératifs liés à la sécurité des personnes, et à l'opportunité de créer de nouvelles relations entre la ville et son fleuve".

Je ne puis croire que de tels objectifs puissent aujourd'hui disparaître et que l'Etat ne puisse honorer ses engagements.

Dans l'attente et vous remerciant de votre écoute,

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma haute considération.

Jean Claude FERRET
Maire de Brives-Charensac
Conseiller Général Le Puy-Est

Budget 2009

Le budget 2009, qui s'élève à un montant de 6.215 K€uros, 3.975 en fonctionnement et 2.240 en investissement, se caractérise par une stabilisation du budget de fonctionnement et une forte augmentation du budget d'investissement.

En fonctionnement, il progresse de 1,82 %, avec, il faut le souligner un maintien des taux de fiscalité communale, sans changement depuis près de 15 ans.

Nous maintenons le cap d'une stabilité de notre fiscalité, le niveau des impôts étant lourd pour les familles, dans un contexte fort de progression par d'autres collectivités locales, notamment le Conseil Général.

Cette stabilité de notre fiscalité nécessite une grande vigilance dans la gestion du fonctionnement. En effet, nos recettes évoluent de manière très faible. Sur les 6 dernières années, soit de 2002 à 2007 (les résultats de 2008 n'ont pas encore été intégrés, dans l'attente du vote du Compte Administratif), les recettes ont évoluées de 186 K€, soit +5,15 % en 6 ans, soit à un rythme moyen annuel de 1,03 %. Il nous est très difficile de contenir les dépenses de fonctionnement dans la même fourchette, et c'est pourtant ce que nous avons jusqu'alors en moyenne réalisé, seule solution pour maintenir le niveau de notre fiscalité.

Pour 2009, nous maintenons le cap et nos dépenses de fonctionnement seront contenues à un niveau même légèrement inférieur à celui de 2008. C'est en effet le corolaire d'un niveau d'équipement et d'investissement en forte progression, niveau d'investissement s'inscrivant dans le plan de soutien à l'investissement des collectivités locales.

En effet, moyennant un engagement signé avec l'Etat de porter le niveau de nos investissements à un niveau supérieur à la moyenne des dépenses sur les années 2004 à 2007, nous bénéficierons d'un versement anticipé d'une année du Fonds de compensation de la TVA. En effet, les communes récupèrent une partie de la TVA ayant grevée leurs investissements, actuellement au taux de 15,482 %, soit environ 94 % de la TVA. Mais contrairement aux entreprises qui récupèrent immédiatement la totalité de la TVA sur leur investissement mais aussi sur leurs dépenses de fonctionnement, les communes ne récupèrent la TVA sur leurs investissements qu'avec un décalage de 2 années. Le plan de relance de l'investissement, en contrepartie de l'engagement d'augmentation des dépenses d'investissement, ramène ce délai à 1 année, et fait donc bénéficier les communes qui respecteront leur engagement d'augmentation des dépenses d'investissement du remboursement de deux années de TVA. Le décalage restera ensuite d'une année seulement. C'est donc une opportunité intéressante pour les communes.

Par contre le niveau de nos investissements, notamment 2007 ayant été important avec la rénovation de la Mairie, du gymnase et du Pont de la Chartreuse, nous avons du porter un effort particulier au budget d'investissement 2009, d'autant plus que ce sont les dépenses réellement dépensées en 2009 qui doivent être supérieures à la moyenne 2004-2007.

Dans ce cadre, le budget d'investissement 2009 ressort à 2.240 K€uros et intègre un programme d'investissement de 1.807 K€uros. Grace à un niveau d'autofinancement porté à près de 900 K€uros, ainsi qu'à un montant de FCTVA correspondant donc à 2 années 2007 et 2008 de 463 K€uros, ce budget très important ne nécessite le recours à l'emprunt qu'à hauteur de 536 K€uros, conforté par une subvention importante de la Communauté d'Agglomération mais aussi du Conseil Général au titre des CG2D et plus modeste de la Fédération française de Foot sur la rénovation des vestiaires du stade.

La rénovation des anciens vestiaires du stade mais aussi leur agrandissement avec un quasi doublement des surfaces, l'intégration d'une buvette, lieu de convivialité. Ces anciens vestiaires avaient subi l'agression du temps et nécessitaient une refonte lourde.

Le programme d'investissement comprend d'importants travaux de voirie dans de nombreux quartiers, les plus importants travaux programmés concernent un giratoire à l'entrée de l'ensemble d'Audinet, stades, boulodrome, camping ainsi qu'un premier tronçon de requalification de l'Avenue des Sports, la rénovation de la Rue de la République, l'aménagement paysager du giratoire de Corsac, etc…

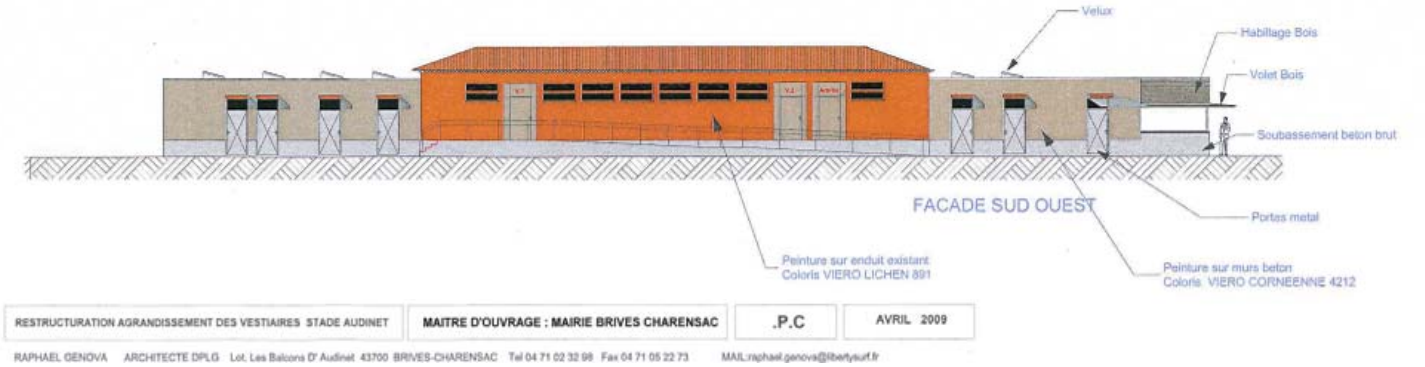

Dans ce programme important d'investissement citons également l'acquisition de 2 véhicules pour les services, l'aménagement d'un jardin d'enfants au pole Petite enfance avec des mobiliers, jeux extérieurs et travaux d'aménagement et création d'une véranda ouverte sur la cour, la restructuration et nouveaux équipements d'aires de jeux d'enfants à Corsac et à la Chartreuse, des travaux au boulodrome, la restructuration des sanitaires de l'école de la République, l'aménagement de l'aire de jeux de l'école de Corsac, la réalisation d'une fresque sur un mur aveugle Place de l'Eglise, le lancement d'une étude pour la réalisation d'une piscine au camping d'Audinet, etc...

Changement des modalités de subvention des travaux de ravalement des façades

Immeubles concernés :

Obligation de ravalement, une fois tous les 10 ans, pour les façades d'immeubles existants “anciens”, construits avant le 1er Septembre 1948, à seul usage d'habitation, appartenant à des propriétaires privés, situés dans le périmètre des bourgs anciens Brives et Charensac, les limites exactes rue par rue sont à consulter en mairie.
Les devantures commerciales sont exclues de l’obligation de ravalement.

Participation financière de la Commune :

Seront subventionnés les réfections réalisées sur les immeubles construits avant le 1er septembre 1948, à usage d’habitation, à l’exclusion des devantures commerciales et pour les façades visibles du domaine public.
Pour les immeubles n’ayant pas fait l’objet de vente ou de transfert de propriété, la participation communale reste inchangée.

- 7.65 € du m² du 01/06/06 au 30/05/12

Pour les nouveaux propriétaires, est désormais prise en compte la date d’acquisition du bien ou de son transfert de propriété :

-15.25 € du m² pour une période de deux ans à compter de la date d’acquisition ou de transfert du bien
-12.20 € du m² pour une période de deux ans à compter du second anniversaire d’acquisition ou de transfert du bien
-7.65 € du m² pour une période de six ans à compter du quatrième anniversaire d’acquisition ou de transfert du bien

La participation de la Commune sera plafonnée à 50 % de la dépense globale, et s'appliquera uniquement aux façades visibles du domaine public.

Il sera tenu compte de l’antériorité du ravalement des façades du bien. Aussi, une seule subvention communale sera attribuée pour une période de 10 ans quand bien même il y aurait changement de propriétaire.

Toute opération de ravalement devra faire obligatoirement l’objet d’une déclaration préalable (ou de permis de construire) déposée en Mairie. Chaque demande devra notamment préciser la nature, la couleur des matériaux et le type de travaux qui seront réalisés.

Aménagement de l'avenue des sports

Aménagement d’un giratoire
Démarrage des travaux mi-juin - fin des travaux début Décembre.

Sur le budget primitif 2009, ont été votées les deux premières tranches de la réfection de l'avenue des sports, création d'un rond point à l'entrée du camping et aménagement de l'avenue jusqu'à l'ancien portail du stade.
La commission d'appels d'offres pour ouverture des plis s'est réunie le 13 mai.
Apres les délais réglementaires la notification aux entreprises s'est faite le 23 mai, pour un début de travaux mi juin. Fin des travaux prévue début décembre. Ce chantier va gêner la circulation, mais pour une grande partie hors période scolaire. Il faudra toutefois être patient, c'est le prix à payer pour cet aménagement de sécurité et d'embellissement de notre entrée de ville.

Transformation du POS en PLU

La procédure de transformation du Plan Occupation des Sols, en Plan Local d'Urbanisme a été lancée par une délibération du conseil le 02 avril 2009.
L'intérêt pour la Commune est de se doter d'un outil favorisant le renouvèlement urbain tout en préservant la qualité architecturale et l'environnement, il importe que nous ayons une réflexion sur les orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable.

Consultations de la population prévues:

Réunions publiques.
Accueil du public lors des permanences de l'adjoint chargé de l'urbanisme.
Accueil du public par les agents des services techniques municipaux.
Information régulière sur l'avancée du dossier dans le cadre du Bulletin Municipal.
Mise à disposition d'un cahier de concertation tenu à disposition du public à la mairie

Aménagement des abords pont de la Chartreuse

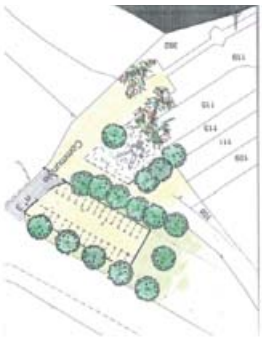

Travaux 2008 <

L'important programme d'investissement décidé par le Conseil Municipal pour 2009 a nécessité un effort considérable de nos services techniques. En effet, en acceptant d'investir plus cette année, la convention signée avec le représentant de l'état devient un véritable challenge en matière de volume d'études à réaliser ou à faire réaliser par les professionnels compétents, dans un délai imparti très court (vote du budget en Mars et arrêt du compte administratif en Décembre). Nos techniciens ont décidé de relever ce défit et ils sont en passe de le réaliser cet objectif..

Accés camping

Ainsi, à la mi-mai toutes les études concernant les travaux ont été lancées, de nombreux appels d'offres ont été ouverts. Des marchés de travaux signés, plusieurs programmes sont en cours de réalisation et certains sont achevés. D'autres vont débuter prochainement après concertation avec les riverains (rue de la République).

Rue de l'ancien réservoir

Chemin de Jalès

Callade de Guaramentes

Foyer Vert Bocage journée portes ouvertes <

"Samedi 25 avril 2009, le Foyer Vert Bocage a organisé une journée portes ouvertes. Après plus de 3 ans de travaux, le personnel présent en grand nombre a, durant la journée, accueilli et guidé tous les visiteurs venus découvrir l'établissement entièrement rénové, avec des espaces de rencontres agréables, une meilleure accessibilité et des chambres lumineuses. C'est par un geste fort que la journée a débuté, en signe de transparence et de bienvenue, à un moment où les maisons de retraite sont souvent décriées, la directrice et le personnel ont voulu témoigné de leur engagement auprès des personnes âgées - Le Président et la vice-présidente du conseil d'administration, Madame Héritier ont tenu à le souligner - et de leur fierté à exercer des métiers difficiles, peu reconnus mais valorisants par les échanges et les liens qu'ils permettent de créer. En fin de matinée, Monsieur Ferret, Maire de Brives-Charensac et Président du Conseil d'Administration de l'établissement a dévoilé "le trombinoscope" crée par des élèves de BTS d'Anne-Marie Martel. Sur un grand panneau posé à l'entrée, sont désormais affichés les portraits ainsi que les noms et fonctions de l'ensemble du personnel de l'établissement (plus de 60 salariés). La matinée s'est poursuivie par un apéritif offert à tous, résidents, familles, bénévoles, amis, partenaires et personnel, rythmé par l'accordéon de Jean-Louis Bonnefoy bien connu dans la maison comme commercial d'une société. En début d'après-midi les résidents ont eu le plaisir de voir le groupe folklorique de Brives virevolter sous ses yeux ; avec leurs familles, ils ont pu déguster des gâteaux "maison" Enfin, la journée s'est clôturée avec la chorale "l'art des voix" de Saint-Etienne Lardeyrol, dirigée par Jean Reymond, le fils d'une résidente. Les visiteurs ont pu apprécier également les tableaux et sculptures exposées dans le hall et une salle d'animation, de l'association d'artistes de Brives "terres de lumière" et de deux agents de service de l'établissement."

La Directrice D.Eyraud

> Centre Communal d'Action Sociale

QUESTIONNAIRE POUR NOS AINES

Voici les résultats et l'analyse que les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont élaborés à partir des réponses au questionnaire envoyé à tous les retraités (29% des personnes de plus de 70 ans ont répondu).

Déplacements :
Deux modes de déplacement : Voiture ou TUDIP mais également Voiture et TUDIP.

Vos déplacements

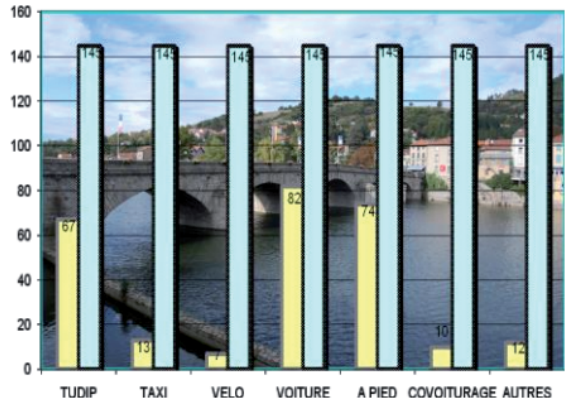

Repas et courses :
Parmi les réponses, 86% préparent leurs repas, 81% font leurs courses, 22% sont plus aidés par leurs proches que par les services.

Vos repas
Vous prenez vos repas à la maison

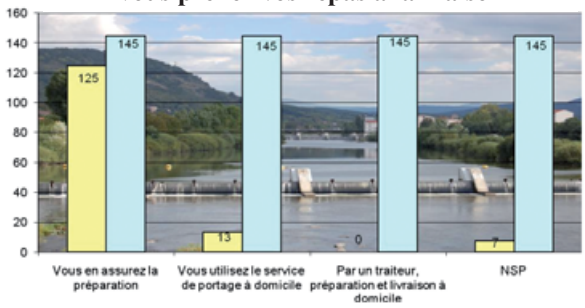

Vos courses

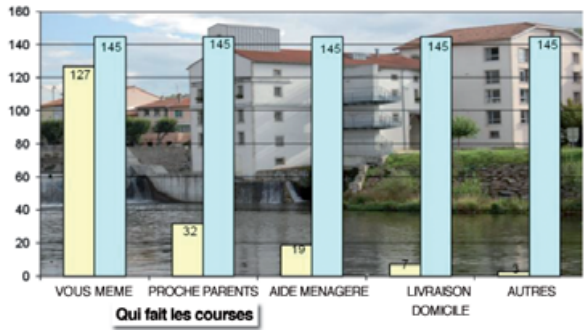

Lien social :
Peu de participation aux différentes associations (Club, MPT……) environ 1 personne sur 5.
Cependant 20% des personnes se déclarent isolées et ne fréquentent pas pour autant les structures.
"Manque d'information sur les activités proposées sur la commune"?

Lien social

Vous sentez-vous isolée

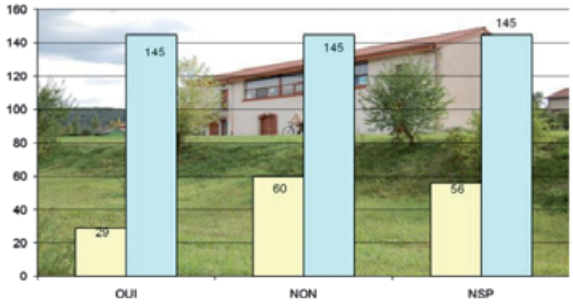

A contrario, ces personnes participent au repas des anciens et à la fête de Noël.

Repas et fête : Plus de la moitié des personnes qui ont répondu participent au repas et à la fête.
89% apprécient le colis, 71% apprécient le repas et 68% apprécient la fête.

Suggestions et remarques :
Toutes les suggestions ou remarques ont été prises en considération et ont retenu notre attention.
Nous nous efforcerons d'en tenir compte dans nos projets.
Nous constatons que les personnes âgées de notre commune qui ont répondu à l'enquête sont encore très autonomes et nous nous en réjouissons. La plupart des réponses sont restées anonymes, c'est pourquoi, nous souhaiterions que les personnes qui se sentent isolées et qui le souhaitent, ou leurs proches, prennent contact :
Auprès de l'adjointe aux Affaires Sociales Jeannine HERITIER (tél. 04 71 02 12 55, permanence à la Mairie le mardi de 17h à 18h et sur rendez-vous) ou auprès de l'accueil de la MAIRIE.

La petite maison bleue crée son jardin d'enfants <

La municipalité de Brives-Charensac a une longue expérience dans l'accueil de la petite enfance avec la création du Pôle petite enfance et la mise en place d'une classe passerelle puis d'actions passerelles entre les structures d'accueil et l'école maternelle. Elle a su développer un maillage cohérent entre les divers partenaires de la petite enfance. Maillage sur lequel aujourd'hui elle s'appuie pour mener à bien les changements nécessaires à toute évolution.
Afin de poursuivre et de renforcer son action au moment où se pose la question de l'accueil des 2 ans à l'école maternelle* et où l'on constate le manque de structure d'accueil de la petite enfance, elle crée un jardin d'enfants au sein de la crèche "la petite maison bleue".
Il y aura dès le mois de septembre trois groupes d'enfants : les bébés, les trotteurs et les "grands jardiniers" qui se prépareront doucement à franchir les portes de l'école maternelle.
L'objectif du jardin d'enfants est d'offrir un mode de vie respectant le rythme et les besoins individuels prioritaires des enfants et d'individualiser le plus possible l'accueil de l'enfant et sa famille dans un collectif restreint.
Le jardin d'enfants permet de favoriser des activités d'éveil et de découverte tout en mettant l'accent sur l'acquisition d'une certaine autonomie en vue de l'entrée en maternelle. L'accueil peut être occasionnel ou régulier, selon le souhait des parents.

La réussite dans ce projet repose sur la volonté des partenaires, enseignants, professionnels de la petite enfance, travailleurs sociaux… d'œuvrer ensemble, d'élaborer ou de s'inscrire dans un projet global cohérent d'accueil de la petite enfance.

L'implantation du jardin d'enfants se fait à la charnière de l'école maternelle et de la crèche au sein du pôle petite enfance. L'espace d'accueil et d'activités du jardin d'enfants est clairement identifié par une signalétique jouant sur les couleurs et permettant de se repérer rapidement. Les temps de repas et de repos s'effectuent dans les locaux de la crèche. Le jardin d'enfants partage la cour des petits et des espaces de motricité avec l'école maternelle.
Pour ce projet, la mairie s'est engagée dans un investissement indispensable afin d'offrir un service de qualité et adapté pour réaliser les objectifs proposés.

Avec la création du jardin d'enfants, la capacité d'accueil à la crèche est augmentée avec un nombre global de places qui passe de 40 à 46 places dont 16 places pour le jardin d'enfants. De fait le potentiel d'accueil pour les plus petits sera plus élevé. La structure bénéficie de l'agrément de la CAF et les tarifs sont adaptés aux conditions de ressources des familles. Ce projet est intégré dans le contrat Enfance jeunesse que la mairie a signé avec la CAF.

*(seuls les enfants qui auront 2 ans révolus le jour de la rentrée scolaire pourront être inscrits à l'école maternelle)

> Technique du mur peint

Une fresque place de l'église "Au fil de loire"

Description :
La conception se base sur la notion de pont entre Brives et Charensac, symbole de la réunion des deux communes en 1839. (Brivas signifiait "Pont" en Celte)

Deux angles de maisons, typiques de Brives-Charensac, se font face et ouvrent sur un espace pavé en bord de Loire. Ces deux façades semblent reliées entre elles par une des deux arches du Vieux Pont (XII°). En second plan, on distingue le Pont Galard de 1776.
Le sol est constitué des mêmes pierres qui construisent les berges aménagées de la Loire.

Le thème de l'eau est décliné en de nombreux endroits :
- Des lavandières nettoient leur linge
- Un enfant va plonger son bateau-jouet dans la Loire
- Plus loin un pêcheur trempe sa ligne
- Au premier plan, une fontaine rappelle l'importance de l'eau à Brives-Charensac, avec un titre gravé: "Au fil de Loire".
- Deux enfants arrosent une plante, tandis qu'à l'étage, un homme fait de même sur son rebord de fenêtre. (Ville fleurie)
- L'échelle des crues est représentée sur la façade de la maison de gauche
- Celle de droite porte l'enseigne d'un potier, autre activité traditionnelle de Brives-Charensac

Réalisation de la fresque par la technique du mur peint
La peinture murale peut être pratiquée sur pratiquement tout type de support, pourvu qu'il soit sain et relativement lisse.

Deux techniques de base sont utilisées et parfois conjointement :
La peinture in situ (ici, le ciel) : directement réalisée sur le support, avec des produits adéquats en fonction de sa nature : à Brives Charensac, peintures acryliques pour le bâtiment (marque zolpanmat)

Le marouflage (ici, tout sauf le ciel): peintures réalisées en atelier sur des toiles de polyester tissé, indéformables et imputrescibles, Ces toiles peintes sont ensuite collées sur le mur avec une colle acrylique spécifique, transparente et définitive.

Cette solution présente l'avantage de ne pas encombrer le site avec échafaudages, matériels et peintres sur une longue durée. Elle diminue aussi les coûts de mise en œuvre, limitant les frais de déplacements et hébergements des peintres in situ, les risques d'intempéries…

Le mur support doit être suffisamment lisse pour une parfaite adhésion de la toile. (A Brives, une couche d'impression semi-épaisse permettra de "lisser" un peu la surface du mur, qui est grèlée de petites alvéoles en creux. (Produit Zolpan Cofatex)
Par ailleurs, la façade de Brives sera équipée d'une bavette alu en acrotère de façon à empêcher les coulures salissantes qui se font actuellement en partie haute.

Réalisées dans les règles de l'art, avec les produits adéquats et sur des surfaces préalablement bien préparées, les murs peints en extérieur ont une tenue dans le temps d'au moins 20 ans sans altération.
Leur entretien est nul, sauf dégradation mécanique volontaire ou accidentelle.

Cependant, en zone extérieure fortement polluée, un nettoyage décennal, au simple jet d'eau à basse pression, permet de décoller les poussières atmosphérique et éventuels micro-organismes qui peuvent ternir les couleurs.

Technique
Le mur est en bon état, ne serait-ce quelques fissures de l'enduit.
La fresque est réalisée tout ou partie en atelier, sur toile à maroufler.
Cette technique permet de garantir une tenue optimale dans le temps, éviter l'apparition d'autres micro-fissures et permettre une finesse de réalisation parfaite.

(Toile polyester tissée fin, enduite deux couches, colle acrylique transparente type Médium 190)
La granulosité du mur suppose une ou deux couches préalables d'impression très garnissantes pour une parfaite adhésion de la toile.
Les peintures sont réalisées en acryliques haut de gamme pour façades.
La pose d'une bavette en acrotère pourrait éviter les salissures dues au ruissellement des eaux de pluies sur le haut du mur.
Non accessible, la fresque ne semble pas nécessiter de vernis anti graffiti

Le Comité de Jumelage <

Présidé par Angèle APCHER, le Comité de Jumelage de Brives-Charensac, a invité les comités de jumelage d'.ILLERKIRCHBERG (Allemagne) et SANT CARLES DE LA RAPITA (Espagne).

Une présence à la foire exposition "Velay - Auvergne",
Arrivées dès Vendredi soir, et avant de rejoindre leur famille d'accueil, les délégations partageaient le verre de l'Amitié, que leur offrait la Municipalité de Brives-Charensasc.
Monsieur Anton BERTELE, Maire de Illerkirchberg, conduisait la délégation allemande.
Empêché par ses activités, Monsieur Miguel ALONSO, Maire de Sant Carlès de la Ràpita avait confié à Madame Amparo PEREZ 1ère adjointe, le soin de conduire la délégation espagnole.

Au programme d'un bref séjour : Participer pleinement à l'animation de la foire, ainsi que du village européen, installé pour la première fois.

Pour satisfaire au thème de la foire : la gastronomie, chaque délégation présentait une équipe de cuisiniers chargée de promouvoir les produits et savoir faire de leur région.
Conduite par Madame Carmen ATANET RIVERO, directrice, l'école d'hôtellerie de Sant Carlès de la Ràpita préparait un riz noir et un riz du pécheur, spécialités locales montrant ainsi que l'on pouvait accommoder le riz du delta de l'Ebre autrement qu'en paëlla.
La dégustation qui suivi fut très appréciée des visiteurs.

Aux fourneaux le dimanche, la délégation allemande préparait une "Gemüse soup , mit raviols" . Au stand du village européen, Heidi et Martha proposaient une variété de toasts tandis que Jurgen et Adolph offraient à déguster une bonne bière.

Un café Européen s'est tenu le dimanche 17 mai 2009 avec pour intervenants Monsieur Alain REGUILLON, Vice-président du relais Europe Direct de Lyon Rhône-Alpes et Monsieur Cédric BELIN Professeur Agrégé d'histoire et Géographie à Simone Weil. Le sujet du débat : L'Europe : un nouvel élan

Lors des cérémonies officielles, (inauguration et journée des Maires), Madame Amparo PEREZ, Anton BERTELE et Jean-Claude FERRET accueillaient au stand de Sant Carlès de la Rapita et d'Illerkirchberg, Laurent Wauquier, Maire du Puy en Velay et les personnalités qui l'accompagnaient.

Lundi matin, la délégation allemande prenait la route du retour. Madame Amparo PEREZ rencontrait les responsables et le professeur d'espagnol du collège de Corsac. En projet : Établir une relation, via internet, entre des élèves hispanisants du collège et des élèves francophones d'un établissement similaire de Sant Carlès de la Rapità.

A l'issue de cette rencontre, Madame Amparo PEREZ se disait satisfaite de ce premier contact.

La foire exposition, le village européen, ont contribué efficacement à resserrer les liens établis entre les "3 jumelles".

> Totemabrives

Présences d'Art contemporain à Brives-Charensac
A partir du 13 juin jusqu'au 30 août

Dans le cadre de la Journée des Arts 2009 organisée par la Maison Pour Tous, l'association Terre de Lumière propose plusieurs installations d'œuvres dans différents lieux de la ville ainsi qu'un spectacle de Poésie.

EXPOSITION

Afin de mettre en place un parcours créatif et ludique, des œuvres (sculptures en céramique, Peintures,…) seront installées dans plusieurs lieux de Brives symboliques du quotidien des habitants : Crédit Agricole de Corsac, S.S.E.S.D. ,Médiathèque, Mairie, Maison pour Tous, Commerces, (Boucherie Cortial et le Restaurant des bords de Loire), Maison de Retraite Vert Bocage, camping et notre atelier…

Projection d'images des artistes de Terre de Lumière : Fulvio Serra, Tian et Geneviève Gleyze-Rome sur le pilier du vieux pont.
Ces totems bienveillants, installés pour la Journée des Arts, accompagneront tout l'été les brivois et les touristes, jusqu'à fin Août.

> Ludothèque

La ludothèque est un espace d'accueil et de prêt organisé autour du jeu permettant une autre façon de jouer. L'Aire de jeux est gérée par l'association Le Pont des Ludes avec la permanence éclairée de Sophie Stéfani, ludothécaire, et le soutien actif d'une équipe de bénévoles. Elle s'inscrit dans la Charte de qualité des ludothèques de France (ALF).

LUDOTHÈQUE l'aire de jeux

Une offre de proximité innovante

Au cœur du territoire, la ludothèque permet d'accueillir le public dans un lieu neutre dédié au jeu sous toutes ses formes.
C'est aussi un équipement mobile adapté à tous les publics. Peu d'institutions offrent un accueil à tous les âges.

Des pratiques développant plaisir et imaginaire

Grâce à la qualité du matériel, à un cadre ludique fort et réfléchi, notre objectif est de privilégier l'épanouissement personnel et la liberté de chacun.

Un outil de soutien à la parentalité et d'éducation à la citoyenneté

Jouer c'est aller vers l'autre. Le jeu implique la règle, règle du jeu, règle de vie… vivre ensemble. Il s'agit de créer un espace de jeu spécifique à chaque public, d'où sont exclues la compétition et la situation d'échec.

Un espace de socialisation intergénérationnel et interculturel

Le jeu est le seul support pouvant réunir dans un même temps la famille dans sa globalité et les individus isolés quels que soient les âges et les origines sociales.
En effet, les univers ludiques proposés facilitent le mélange des cultures. Ainsi la solidarité en ludothèque émerge de façon naturelle.

LUDOTHÈQUE l'aire de jeux

Maison pour Tous
Route de Coubon
43700 Brives-Charensac
Tél. 04 71 08 47 02
airedejeux@gmail.com
www.ludotheque-airedejeux.fr

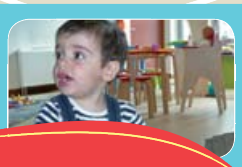

En fonction de vos projets et de vos objectifs nous pouvons vous proposer une animation à la carte.

- Accueil et conseil (collectivités, familles…)
- Jeu sur place
- Prêt de jeux
- Animations à la demande
- Interventions ponctuelles
- Jeux géants
- Malles anniversaire
- Formation

LIEUX D'INTERVENTION

Les clubs et maisons de retraite : pour animer des espaces de jeux spécifiques (grands jeux d'adresse, jeux de mémoire, jeux traditionnels…)

Les comités d'entreprise, les crèches… : pour la fête annuelle, l'arbre de Noël…

Les écoles, les centres de loisirs : pendant les temps périscolaires, pour des moments de jeu libre ou organisé autour d'un thème

Les lieux spécifiques : hôpitaux, milieu carcéral… : pour donner à jouer et offrir une place à l'imaginaire

Les structures spécialisées : IMP, foyers, maisons d'enfants : pour développer le lien social et procurer du plaisir.

Garamentes <

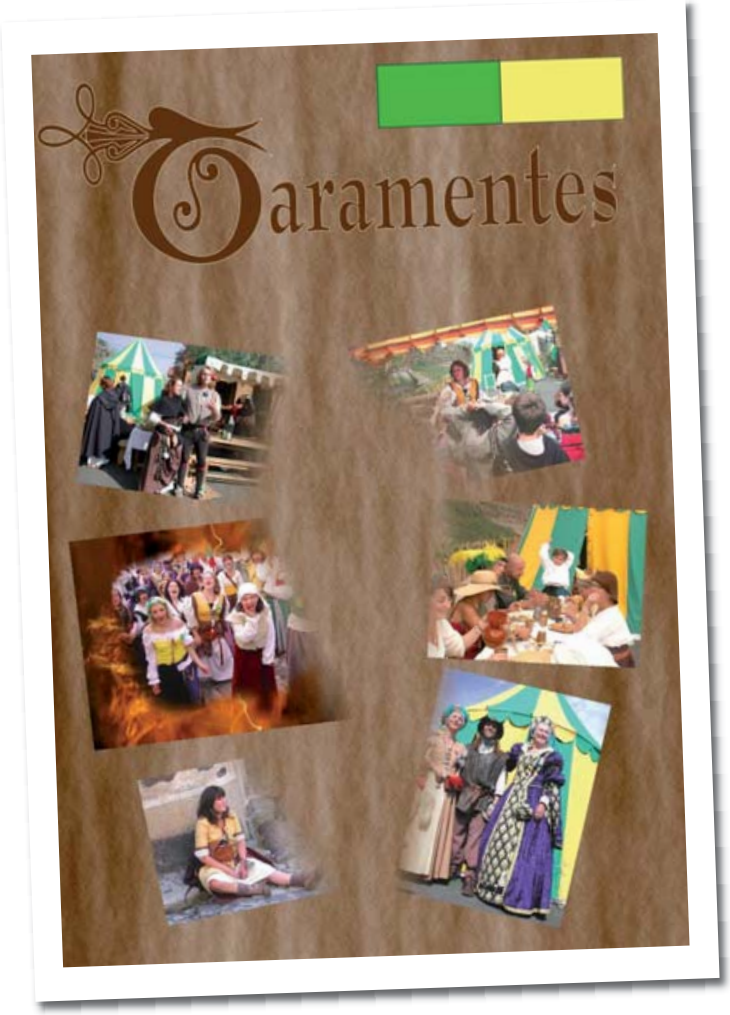

La Calade de Garamentes est l'une des huit îles créées dans le cadre des fêtes du Roi de l'Oiseau, constituée en association pour des raisons administratives et juridiques.
Elle doit son nom à une rue (calade) brivoise inaugurée en 2001 dans le cadre des fêtes Renaissances.
Le secteur géographique de la Calade reste identique à celui de l'Isle : il s'agit de la Garde d'Ours.

L'association compte une cinquantaine d'adhérents, parmi eux des amis du Beaujolais.
Ce qui ne change pas par contre, c'est l'esprit qui anime Garamentes, un esprit qui privilégie la fête avant tout.
"Quand on participe à la vie d'une Isle, le Roi de l'Oiseau n'est pas seulement un spectacle. On vit la fête autrement" clament en chœur les adhérents.

Le siège social de l'association est situé à la Maison pour tous de Brives-Charensac.
D'ailleurs, la municipalité continue à lui apporter soutien et aide logistique.

En 2001 le capitaine de Garamentes Yves Bay a été sacré Roi de l'Oiseau.

L'isle de Garamentes a par ailleurs gagné trois fois les joutes poétiques lors de précédentes éditions des fêtes Renaissance. La vie de camp est l'une de ses activités principales pendant les fêtes bien sûr, et cette année, elle s'installera dans la cour du centre Pierre Cardinal. A leurs cotés pendront place des jeunes de l'IMPRO Les Cévennes, qui s'attacheront à la fabrication de pain et de tartes comme chaque année.

Pour l'édition 2009, les ateliers de calligraphie et de cuir seront reconduit, viendront prendre place à nos cotés Georges le magicien et Guy le fondeur.

Le public retrouvera la Calade de Garamentes également lors de multiples animations de rue.

N'oublions pas que Garamentes sait aussi se défendre, ses hommes d'armes sont là pour assurer l'ordre et participent au combat de rue au coté de leurs amis de Papelengue sous les ordres du capitaine Jo.Anthouard.

La Calade de Garamentes est présidée par Martine Créhange à la trésorerie Catherine Ardito et Marie Claire Marec au secrétariat.

"Amis visiteurs, si tu pousses jusqu' a la cour du centre Pierre Cardinal, entre au camp de Garamentes, tu trouveras calligraphe pour écrire à ta belle, magicien pour un instant de rêves, fondeur de pièces à remonter le temps et belles ribodes pour te faire découvrir des potions aux pouvoirs étranges..."

> Les animations estivales

• 19 juin - 4 juillet
Tournoi annuel de Tennis - Tennis club de Brives Charensac

• Juillet / Août
"Totems à Brives" - Association "Terre de Lumière" - Exposition d'œuvres artistiques - En différents lieux de la commune

• 3 - 6 juillet
Fête votive

Vendredi 3 juillet au soir :

Pièce théâtre au square Jean Moulin à 21h00
Spectacle organisé par Temps Danse à la Maison Pour Tous à 21h00

Samedi 4 juillet :

Animation enfants en après midi : atelier maquillage, peinture et dessin au square de La Rapità
A 21h00, place de l'église, départ du défilé aux flambeaux avec vélos et landaux fleuris, clowns, jongleurs...
Place de Laposte pendant le défilé spectacle de cracheurs de feu.
Place de l'église, après le défilé spectacle pour enfants avec Magic Circus.
A partir de 19 h 30 : Soirée guinguette sous chapiteau, avec repas sur réservation. Thème : répertoire des années 20, variété française et bal trad au square Jean Moulin. Animations avec Guiguibson, orchestre Jean-Pierre Delolme, "Sur notre 31".

Dimanche 5 juillet :

Rive gauche au square Rapità : Vide Grenier.
Rive droite au square Jean Moulin : Marché de la création et Marché aux produits locaux.
Inauguration de la fresque Place de l'église.
Apéro friture dans les commerces brivois
Jeux pour enfants.
A partir de 19h30, lunch au camping uniquement sur réservation.
A 21 h 00 spectacle sur le podium place de l'église avec Styl'Danse
A 22 h 45 feux d'artifices à partir du Pont Vieux.

Lundi 6 juillet :

A 14h00, Concours de pétanque Place de la Paix.

• 18 Juillet
Le "Magot Brivois" - Corsac - "Bouge ton zouk" (voir page N°16)

• 5 - 9 août
Grand Prix Bouliste - Boule Amicale

• 6 août
Soirée Théâtre en plein air - "Bouge ton Zouk" - Richard Bohringer à la Maison Pour Tous.

• 7 août
Soirée chansons françaises - "Boude ton Zouk" - En plein air au Square Jean Moulin

• 8 août
Soirée cinéma en plein air - "Bouge ton Zouk" à Corsac (gymnasme si intempérie)

• 5 - 13 septembre
Rassemblement camping cars - Fédération Rhône Alpes - Audinet ("Randonnée") - Camping cars

• 13 Septembre
"La course des filles" - Square Jean Moulin - Meeting Tuning au camping - "Flash Car Concept"

Le Magot Brivois <

Il y a 170 ans le 20 mai 1839, par ordonnance royale, les cités de Brives et Charensac se réunifièrent pour donner naissance à la ville de Brives-Charensac. Des habitants de chacune des deux rives, conscients de l'importance de ce moment, décidèrent de constituer ce que l'on appellera plus tard le magot brivois.

Il s'agissait de collecter auprès de leurs concitoyens des dons symbolisant l'avenir commun et de rappeler aux deux communautés leur engagement de ne faire désormais plus qu'une. Deux habitants (1 de chaque rive) furent désignés pour cacher ce magot afin que nul ne puisse le découvrir .Ils durent prêter serment de ne dévoiler l'endroit à quiconque si ce n'est à leur fils aîné respectif, qui lui-même ne pourrait à son tour le dévoiler qu'à son fils aîné. Ceci afin de garder trace du lieu.

Malheureusement, il y a cent ans la mémoire du lieu disparut à jamais puisque figurèrent dans la longue liste des soldats victimes de la grande guerre les noms deux jeunes gens détenteurs du secret. Durant près d'une décennie de nombreuses personnes tentèrent de trouver ce magot, nul n'y arriva. Le temps passant, cette vérité historique devint petit à petit une légende voire pour brivois d'aujourd'hui un vague souvenir enfoui dans leur mémoire collective.

Et pourtant le 16 mai 2008 l'impossible se produisit : monsieur Rogier Jan Brinkhorst, touriste hollandais, en vacances en famille au camping d'Audinet, se rendit en mairie expliquant que lors d'une promenade, il fut intrigué par une petite tache sombre sur les berges de la
Loire. Il s'approcha, décida de creuser et déterra un sac d'une vingtaine de kilos cacheté par l'écusson brivois.

Comme le veut la loi, il lui fut signifié que ce sac pourrait être ouvert dans un an et un jour et si personne ne l'avait réclamé il en serait l'heureux propriétaire.

Le 17 mai de cette année la nouvelle fut officialisée il s'agissait effectivement du magot brivois. Après avoir été informé sur l'origine de ce trésor, monsieur Rogier Jan Brinkhorst décida qu'il ne pouvait en être le propriétaire et que celui-ci devait appartenir à un habitant ou une famille brivoise ou ami de la commune.
Avec son accord il fut décidé de cacher le magot et de proposer à l'ensemble de la population de participer à la redécouverte, cette fois officielle, du magot brivois le samedi 18 juillet a 16h.
Sachant que la personne ou famille qui le découvrirait en serait, à tout jamais, l'unique détenteur

Alors avis a la population
Si vous souhaitez participer à cette grande rencontre autour du magot brivois faites vous connaître à la maison pour tous avant le 10 juillet 2009 et retrouvons nous au stade de Corsac le samedi 18 juillet a 16 heures.

NB seules les équipes préinscrites de 1 à 6 membres maximum pourront prendre part à la recherche du magot brivois (inscription à partir du 15 juin jusqu'au 10 juillet 2009).

La Maison Pour Tous proposera, sur son parvis, un apéritif dînatoire à 19h30 pour fêter, on l'espère, cette découverte.

> Note

• Nous vous informons que le **cabinet vétérinaire** situé 51 avenue Charles Dupuy change d'adresse à partir du 20 juin. Il devient la clinique vétérinaire des bords de Loire au 91 avenue Charles Dupuy : 04 71 09 33 75

• Ghelli Frédéric, **nouvel ostéopathe** a ouvert son cabinet en janvier au 12 avenue Charles Dupuy 04-71-01-37-73.

• **Dr. Gambarelli Jean-Pierre** a remplacé le Dr. Petitjean, Immeuble Les Peupliers Bât B - 04 71 09 27 28

• Mise en ligne du site internet du camping / réservations possibles en ligne **http://www.camping-audinet.fr**

> Dates à retenir

• Don du sang
le jeudi 26 novembre 2009
de 9h30 à 12h00
à la Maison Pour Tous de Brives

• Repas des anciens
le dimanche 11 octobre 2009

• Fête de Noël
le dimanche 13 décembre 2009

Bati Chapteuil SARL
43260 ST-JULIEN-CHAPTEUIL

BOYER M.

- Chauffage
- Bois granulés
- Solaire - Photovoltaïque
- Géothermie - Aérothermie
- Plomberie - Sanitaire
- Zinguerie

Installation - Entretien - Dépannage

Place de l'Europe - 43260 St-Julien-Chapteuil
Fax : 04 71 08 71 70
bati-chapteuil@wanadoo.fr

04 71 08 78 04

Bureau b.m.v Métrés et Vérifications

Centre Artisanal de la Chartreuse
43700 Brives-Charensac
Tél. 04 71 05 78 78
Fax 04 71 02 61 50
E-mail : b-m-v@wanadoo.fr

Imprimerie PHIL'print

ZA La Guide I - 43200 YSSINGEAUX
Tél. 04 71 65 14 76 - Fax 04 71 65 52 44
E-mail pao@philprint.fr

VOTRE NOUVELLE ANTENNE AU PUY
65 67, faubourg St-Jean
43000 LE PUY-EN-VELAY
Tél. 04 71 09 18 42
Fax 04 71 09 18 08
E-mail graalimprim@wanadoo.fr

graal Imprim'

POIDS LOURDS 43
Route des Estreys - 43000 ESPALY-SAINT-MARCEL
Tél. 04 71 02 67 03

CONCESSIONNAIRE

DAF NISSAN TRUCKS ISUZU TRUCKS

Un specialiste au service
du professionnel et du particulier
www.promeca.com - Services et ventes en ligne

Promeca

Un atelier de constructions mécaniques et chaudronnerie
(réalisation de pièces à l'unité, découpe, soudures spéciales...)

Magasin d'outillage et fournitures industrielles,
transmission, soudage, visserie boulonnerie, levage, électro-portatif...

20 route de Coubon, Z.I. de Corsac - 43700 BRIVES-CHARENSAC
Tél. Atelier : 04 71 09 46 38 - Fax : 04 71 05 53 34
Tél. Magasin : 04 71 09 07 69 - Fax : 04 71 09 04 57

Meygal Construction

PROMATER matériaux

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ

Z.A. 43260 ST JULIEN CHAPTEUIL
Tél. : 04.71.08.71.77
Port. : 06.73.69.62.38 Fax : 04.71.08.40.09
E-mail : jfrene@wanadoo.fr

GARAGE Bernard MOUNIER

- Carrosserie
- Mécanique
- Pare-brise
- Dépannage
- Vente de véhicules d'occasion

ZI de Corsac - 43700 BRIVES-CHARENSAC
Tél. 04 71 09 36 61 - Fax 04 71 02 60 57

TRAVAUX PUBLICS - V.R.D.

ODTP 43

- Enrobés noirs ou rouges
- Pavage - dallage - bordures
- Béton désactivé / Terrassement - canalisation
- Maçonnerie pierre et béton
- Génie Civil

Z.A L'estrade - 43000 POLIGNAC
Tél. 04 71 04 15 77 - Fax 04 71 04 15 78 - Tél. voiture 06 08 25 81 43
Siège Social : 43320 PRALHAC - LOUDES - e.mail : sarl.odtp43@wanadoo.fr

Au service de tous les Assurés Sociaux

LES OPTICIENS MUTUALISTES

▲ **Au Puy** :
7 rue Crozatier
✆ 04 71 02 23 27

▲ **A Brioude** :
2 rue Jules Maigne
✆ 04 71 50 14 69

MUTUALITÉ HAUTE-LOIRE

Vous êtes différent,
faites le savoir !

édition catalogues papiers en-tête affiches plaquettes d'entreprise
cartes commerciales magazines dépliants infographie plans de ville
guides agendas presse programmes documents commerciaux logos

PUBLI CIBLE

PUBLICIBLE • Immeuble Interconsulaire
16 Bd Bertrand • BP 63 • 43002 Le Puy-en-Velay cedex
Tél. 04 71 09 77 85 - Fax : 04 71 02 54 93 - e-mail : agence@publi-cible.com

Il y a du bien-être en plus
près de chez vous

vision plus
OPTICIENS
www.vision-plus.fr

Le bien-être en plus

COLONNES MICHELET OPTIQUE
1, Place Michelet - 43000 Le Puy
04 71 02 78 44

BRIVES OPTIQUE
4, av. Ch. Dupuy - 43700 Brives-Charensac
04 71 04 94 40

MANGEZ des fruits et légumes ! RECOMMANDÉ par la Ligue contre le cancer

PRIM' Services
DISTRIBUTEUR FRUITS ET LÉGUMES
Gros et demi-gros

Siège social : Le Puy-en-Velay
Route de Coubon • 43700 Brives Charensac
Tél. 04 71 05 68 69 • Fax : 04 71 05 54 89
e-mail : brives@primservices43.fr

Succursale : Clermont-Ferrand
Boulevard Louis Chartoire • 63100 Clermont-Fd
Tél : 04 73 19 51 00 • Fax : 04 73 19 51 03

HeXagro LA PASSION DU SERVICE
FEL' ENGAGEMENT
AFAQ SERVICES CONFIANCE
CERTIFIÉ AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE
la moitié en fruits & légumes

www.cegelec.com
Cegelec
Agence Hauts de Loire
Centre Le Puy

ZI de Corsac - BP 46
43700 Brives Charensac
Tél. : +33 (0)4 71 05 70 33
Fax : +33 (0)4 71 02 86 34

Créateur de solutions multi-techniques
Fournisseur de services globaux

- Electricité tertiaire et industrielle
- Eclairage public
- Videosurveillance, contrôle d'accès
- Lignes et réseaux
- Maintenance des installations

De la cour de villa... à l'aérodrome...
FAITES VOUS AUSSI APPEL À L'EXPERIENCE
COLAS Rhône-Alpes
SECTEUR HAUTE-LOIRE - Le Collet - 43000 POLIGNAC
Tél. 04 71 02 00 68 - Fax 04 71 09 37 82
Devis gratuit (enrobés, pavés, bordures...)

Bah, bien sûr c'est TRYBA !
Jean-Marie Bigard
JUSQU'À 30% D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AVEC TRYBATHERM
GARANTIE 15 ANS
AVENIR FERMETURES
43700 BRIVES-CHARENSAC
Tél. 04 71 02 07 66
TRYBA Fenêtres-Portes-Volets
www.tryba.com

L'ARCHITECTE DE VOTRE VÉRANDA
VÉRANDAS ALU
Le Vérandier
L'ARCHITECTE DE VOTRE VÉRANDA
- Eclairage
- Climatisation
- Mobilier - Déco
L'UNIVERS DE LA VÉRANDA
43700 BRIVES-CHARENSAC
Tél. 04 71 02 31 35

Vous cherchez un logement ?
L'OPAC, c'est + de 6500 maisons et appartements en Haute-Loire !
OPAC 43
Brives-Charensac Avenue de la gare
29-31 avenue de Tonbridge
43000 LE PUY EN VELAY
04.71.09.98.70
www.opac43.fr